

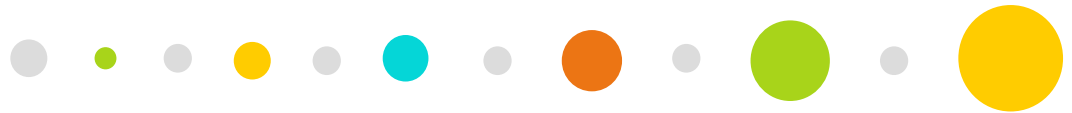


APÉMu

Association des Professeurs d'Éducation Musicale

Anne-Claire SCEBALT
Présidente de l'APÉMu
18 quai des bons enfants
88 000 ÉPINAL
presidente@apemu.fr

www.apemu.fr



Compte rendu d'audience
Le 27 août 2019

L'APÉMu a été reçue par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, accompagné de Matthieu Lahaye, conseiller en charge des enseignements artistiques.

Après avoir remercié monsieur le ministre de cette invitation, Anne-Claire Scébalt débute par le dossier lycée évoquant les menaces qui pèsent sur les options facultatives (baisse des effectifs, absence de dérogation, injustice de la disparition des points bonus). En ce qui concerne les enseignements de spécialités, l'APÉMu et les enseignants ont accueilli très favorablement la réforme qui offre désormais la possibilité d'associer avec pertinence la musique à d'autres disciplines, en particulier les sciences. Néanmoins, des points d'inquiétude subsistent : la quasi-absence de dérogation pour les élèves de troisième, les limites fixées à 35 qui ne pourront être tenues, les inquiétudes sur le nombre annoncé élevé des renonçants en terminale ainsi que les mauvaises informations concernant l'orientation (aussi pour les options facultatives). Et enfin, il est question de la série S2TMD pour laquelle les enseignants sont toujours en attente d'un programme (à 3 jours de la rentrée).

Nous développons les propositions suivantes :

- Options facultatives
 - Ré-étudier la possibilité de la bonification de tous les enseignements optionnels
 - Modifier la maquette du grand oral pour qu'il soit possible d'y adosser un enseignement optionnel en plus de la ou des deux spécialités.
 - Clarifier les documents sur l'orientation pour que les enseignements optionnels soient valorisés.

- Spécialités
 - Sécuriser le parcours en offrant officiellement la possibilité aux élèves de troisième d'une dérogation pour intégrer un lycée qui dispense un enseignement musical
 - Veiller à ce que les combinaisons de spécialités restent ouvertes et ne deviennent pas des reconstitutions des filières
 - Mener un travail de fond pour que les informations sur les sites ONISEP et horizons2021 soient pertinentes et précisées afin que les élèves connaissent davantage les possibilités d'orientation dans la filière musicale.

Jérôme Thiébaux expose le dossier chorale, en remarquant une amélioration de la situation, mais au-delà des chiffres, remontées des enseignants soulignant les difficultés de mise en œuvre, les problématiques des effectifs, et question matérielle.

En préambule, le ministre fait part de son admiration face à l'enthousiasme et l'investissement des professeurs d'éducation musicale. Il nous invite à contribuer davantage en proposant nos idées.

La Rentrée en musique est moment fort et un marqueur selon de l'intérêt de l'institution pour cette discipline. Monsieur le ministre s'est étonné de l'appel à la rentrée en silence car, si l'institution offre la possibilité de mettre en valeur notre discipline, il est regrettable que les enseignants eux-mêmes ne s'en saisissent pas.

Sur le plan « chorale » :

Après avoir rappelé les vertus de la musique dès le plus jeune âge, le ministre souhaiterait voir la musique se développer encore davantage à la maternelle et au primaire et engage les enseignants à prendre des initiatives. La musique devrait être présente quotidiennement dans la vie des élèves. Par ailleurs, il entend les difficultés qui peuvent être les nôtres, notamment en termes de ressources humaines, et souhaite également que la chorale soit pérennisée dans les établissements. Le dossier du plan 'chorale' reste très suivi.

Sur les points bonus :

La nouvelle philosophie du baccalauréat impliquait la suppression des bonifications. Cette décision courageuse a dû être assouplie afin de protéger les langues anciennes qui sont menacées de disparition. Néanmoins, ce dossier pourrait si nécessaire être ré-ouvert dans les années futures.

Sur le grand oral :

La musique a toute sa place dans la préparation du grand oral, pas seulement au lycée mais dès la maternelle où cet enseignement prend une place de premier ordre dans l'acquisition des compétences orales chez les élèves. C'est le cas également du théâtre et de l'EPS. L'idée d'adjoindre un enseignement optionnel est intéressante et mérite d'être étudiée. Sur la base du rapport de Cyril Delhay sur le grand oral s'engage une année de consultation à laquelle le ministre nous invite à prendre part activement.

Sur la réponse écrite aux questions des députés :

Cette réponse relève du malentendu. Le ministre réaffirme sa volonté d'une éducation musicale accessible à tous les élèves au sein des établissements scolaires. Si les conservatoires peuvent être des partenaires intéressants, ils ne sauraient se substituer à l'enseignement musical dispensé dans les lycées. Cette réponse ne saurait refléter la réalité de ses ambitions et ses souhaits pour l'enseignement de la musique. Une réponse plus officielle sera proposée ultérieurement.

La musique au centre des établissements :

Le professeur d'éducation musicale a un rôle essentiel à jouer, notamment dans le travail interdisciplinaire mais également dans l'acquisition de compétences orales qui sont des atouts essentiels dans la vie du citoyen. De même, à l'image des pianos dans les gares, la musique devrait être présente dans les cours de récréation, dans la vie des élèves. Elle est un élément fédérateur et favorise le collectif.

Monsieur le ministre conclut en remerciant l'APEMu pour la qualité des échanges et du travail qui est conduit au sein de l'association. Nous l'invitons à notre congrès 2019 qui aura lieu du 21 au 23 octobre à Epinal sur le thème du temps.